

CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 septembre 2016 N°069

La création de la Direction de l'immobilier de l'Etat se concrétise

Christian ECKERT salue la création de la direction de l'immobilier de l'Etat, dont le décret d'organisation a été publié le mercredi 21 septembre 2016, ainsi que la nomination, en Conseil des Ministres du 22 septembre, de sa directrice, Madame Nathalie MORIN. Cette direction, rattachée à la direction générale des finances publiques, se substitue au service France Domaine et vise à renforcer la politique immobilière de l'Etat.

La direction de l'immobilier de l'Etat s'appuiera sur les préfets de région ainsi que sur le réseau régional et départemental de la DGFIP. Elle assurera, sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes Publics, la présidence de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) qui rassemble des représentants de l'ensemble des ministères et permettra de mieux incarner l'Etat propriétaire, à la tête d'un patrimoine exceptionnel et diversifié de près de 100 millions de m², aux enjeux économiques, financiers, budgétaires considérables (la valeur du parc immobilier de bureaux contrôlé par l'Etat s'établit à 61 milliards d'euros).

La direction de l'immobilier de l'Etat définira la politique immobilière de l'Etat et de ses opérateurs et veillera à sa mise en œuvre, avec guatre objectifs :

- améliorer les conditions de travail des agents publics et les conditions d'accès et de réception du public en adaptant l'immobilier de l'Etat aux besoins du service public qui évoluent de manière permanente;
- permettre à chaque administration de réaliser ses missions dans les meilleures conditions au meilleur coût pour la collectivité. La pertinence économique de chaque projet immobilier doit devenir un objectif majeur de la décision immobilière;
- poursuivre l'intégration dans la définition de la politique immobilière de l'Etat des objectifs d'intérêt général comme la performance énergétique des bâtiments, leur accessibilité par les personnes handicapées ou bien la mobilisation du foncier public en faveur du logement;
- mieux gérer le patrimoine de l'Etat pour en conserver la valeur par un entretien régulier, en réduire les coûts de fonctionnement et pouvoir le céder au meilleur prix, quand les biens ne sont plus utiles pour le service public.

La création de la direction de l'immobilier de l'Etat est une étape importante de la réforme de la politique immobilière de l'Etat lancée début 2016 et s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'ensemble des fonctions support.

Contact presse:

Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04 / sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr

